

**PROCÈS-VERBAL DE LA 200<sup>e</sup> RÉUNION DU CONSEIL D'INGÉNIEURS CANADA**

26 février 2020, de 8 h 30 à 17 h (HE)

Hôtel Hilton Lac-Leamy, 3, boul. du Casino, Gatineau, QC J8Y 6X4 | Salon Royal

<b>Administrateurs présents :</b>	
D. Lynch, président (et président de la réunion), APEGA J. Boudreau, présidente élue, AIGNB A. Bergeron, présidente sortante, PEO K. Baig, OIQ C. Bellini, PEO T. Brookes, NAPEG J. Card, PEGNL * L. Champagne, OIQ D. Chui, PEO L. Doig, APEGA J. Dunn, Engineers PEI	G. Faulkner, APEGA D. Gelowitz, APEGS S. Gwozdz, OIQ J. Holm, Engineers & Geoscientists BC D. Nedohin-Macek, Engineers Geoscientists MB K. Reid, PEO C. Sadr, PEO J. Tink, APEGA R. Trimble, Engineers Yukon M. Wrinch, Engineers & Geoscientists BC C. Zinck, Engineers Nova Scotia
<b>Administratrice absente :</b>	
C. Lamothe, OIQ	
<b>Conseiller présent :</b>	
J. Landrigan, président, Groupe des chefs de direction	
<b>Personnes relevant directement du conseil :</b>	
B. Dony, vice-président, BCAPG, pour L. Benedicenti, président, BCAPG M. Mahmoud, vice-président, BCCAG, pour R. LeBlanc, président, BCCAG	G. McDonald, chef de la direction S. Price, vice-présidente directrice, Affaires réglementaires, et secrétaire
<b>Observateurs présents :</b>	
J. Bradshaw, chef de la direction et registraire, PEGNL K. Costello, présidente, NAPEG L. Daborn, chef de la direction, AIGNB C. Dixon, président, Engineers Yukon A. English, chef de la direction et registraire, Engineers & Geoscientists BC G. Eynon, président, APEGA T. Fonstad, président, APEGS L. Golding, directrice générale et registraire, NAPEG N. Hill, présidente, PEO K. King, directrice générale, Engineers Yukon	A. Lockwood, président élu, APEGS L. Mah, présidente, Engineers & Geoscientists BC P. Mann, chef de la direction, Engineers Nova Scotia B. McDonald, directeur général, APEGS J. Nagendran, registraire et chef de la direction, APEGA J. Nicell, président, DDIC M. Rose, présidente, AIGNB M. Sterling, présidente élue, PEO A. Veinotte, président, Engineers NS J. Zuccon, registraire, PEO

**Membres du personnel présents :**

K. Bouffard, gestionnaire, Rayonnement	C. Roy, Services aux membres
S. Francoeur, directrice, Ressources humaines *	L. Scott, gestionnaire, Services aux membres
R. Gauthier, adjointe de direction	J. Southwood, vice-présidente, Affaires générales et Partenariats stratégiques
B. Gibson, gestionnaire, Communications	E. Spence, avocate-conseil
C. Mash, administratrice de la gouvernance	J. Taylor, gestionnaire, Affaires publiques
J. Monterrosa, contrôleur	L. Tremblay, planificatrice de réunions et d'événements
M. Ouellette, gestionnaire, Bureau des conditions d'admission	M. Warken, gestionnaire, Bureau d'agrément

\* Participation par téléconférence

**1. Ouverture de la réunion**

**1.1 Ouverture de la réunion et adoption de l'ordre du jour**

D. Lynch ouvre la séance à 8 h 34 (HE) et accueille les participants, puis leur demande de se présenter.

**Motion 5818**

**Présentée par J. Holm, appuyée par C. Sadr**

**QUE l'ordre du jour de la réunion soit adopté et que le président soit autorisé à modifier l'ordre des discussions.**

**Adoptée.**

On rappelle les règles de la réunion :

- Lever la main pour être ajouté à la liste d'intervenants maintenue par la présidente élue.
- Limiter son intervention à deux minutes (durée projetée sur l'écran).
- Ne prendre la parole une seconde fois que si tous les participants ont eu la possibilité de s'exprimer.
- Ne pas reformuler ni réitérer le même point de vue. Lors d'une deuxième prise de parole, ce doit être pour fournir de nouvelles informations.

D. Lynch présente sa « minute de sécurité » et donne des conseils pratiques à suivre dans le contexte de la crise sanitaire qui sévit actuellement dans le monde. Il encourage les participants à s'assurer d'avoir en réserve des denrées essentielles pour au moins 14 jours au cas où ils devraient se mettre en quarantaine.

D. Lynch présente aussi sa « minute de diversité ». Reconnaisant le travail effectué par Ingénieurs Canada pour susciter l'intérêt de la prochaine génération de professionnels du génie, le président met l'accent sur la prise en compte des valeurs de la génération Z. Afin de mobiliser et d'appuyer ces jeunes, il encourage les administrateurs à garder les canaux de collaboration ouverts et à prendre le temps de s'initier aux nouvelles technologies de réseaux sociaux.

**1.2 Déclaration de conflits d'intérêts**

Aucun conflit n'est déclaré.

**1.3 Examen de la réunion précédente**

**a) Liste des mesures de suivi**

La liste est distribuée; aucune question n'est soulevée.

**b) Liste de présence des membres du conseil**

La liste est distribuée; aucune question n'est soulevée.

## 2. Rapports de la direction

### 2.1 Rapport du président au conseil

Un rapport détaillé a été distribué à l'avance. D. Lynch fait le point sur la réunion tenue avec Doyennes et doyens d'ingénierie Canada, qui a eu lieu le 7 février 2020.

### 2.2 Rapport du Groupe des chefs de direction au conseil

J. Landrigan fait le point sur la réunion du Groupe des chefs de direction tenue le 24 février. Tous les organismes de réglementation étaient représentés, et P. Mann a été accueilli à titre de nouveau chef de la direction d'Engineers Nova Scotia. Les points de discussion comprenaient une évaluation comparative des exigences d'admission à la profession, un examen national d'admission à la profession, la sous-stratégie de recherche réglementaire, une mise à jour sur le programme d'évaluation sur la base des compétences, ainsi qu'une mise à jour sur les programmes d'affinité.

Les récentes préoccupations concernant la cérémonie de prise du jonc ont également été abordées et, tout en reconnaissant que cette cérémonie n'est pas une responsabilité des organismes de réglementation ni d'Ingénieurs Canada, il a été convenu qu'il fallait communiquer avec la Société des sept gardiens. Le chef de la direction d'Ingénieurs Canada rédigera une lettre au nom des chefs de direction pour exposer les préoccupations collectives.

Après avoir discuté de la modification proposée du Règlement administratif portant sur les frais de cotisation par personne, le Groupe des chefs de direction n'a pas adopté de position collective, mais convenu qu'un préavis plus long faciliterait la planification d'une telle modification.

La représentation du Groupe des chefs de direction aux comités/postes suivants est annoncée; toutes les nominations entreront en vigueur après l'assemblée annuelle des membres de mai 2020 :

- Présidente : Kim King
- Vice-présidente : Lia Daborn
- Comité sur la responsabilité en matière d'agrément : Matt Oliver
- Représentant 30 x 30 : Jim Landrigan
- Comité RH : Ann English
- Comité consultatif des programmes d'affinité : Paul Mann, Lia Daborn et Jim Landrigan
- Comité consultatif des affaires publiques : Bob McDonald
- Les représentants au Comité des politiques et des procédures du Bureau d'agrément seront annoncés ultérieurement.

### 2.3 Rapport du Groupe des présidents au conseil

G. Eynon fait le point sur la réunion du Groupe des présidents qui a eu lieu le 24 février. Le Groupe s'est concentré sur l'échange de pratiques et d'information sur les activités et les questions actuelles au sein des organismes de réglementation qu'ils représentent.

Il est confirmé que les membres ont décidé de choisir un président pour l'assemblée des membres de mai 2020.

Le Groupe tiendra compte des limites des mandats et de la planification de la relève lors de la sélection de futurs présidents des réunions du Groupe.

## 3. Ordre du jour de consentement

### 3.1 Approbation des procès-verbaux

QUE le procès-verbal de la réunion du conseil du 9 décembre 2019 soit approuvé tel que présenté.

### 3.2 Documents du Bureau des conditions d'admission

QUE le « Guide sur l'évaluation de l'expérience de travail en génie à l'aide de l'évaluation sur la base des compétences » soit approuvé en vue de sa publication dans la zone membre du site Web d'Ingénieurs Canada.

### 3.3 Énoncés de principes nationaux

QUE les versions actualisées des énoncés de principe nationaux suivants soient approuvées :

- a) Réglementation de la profession dans les secteurs sous réglementation fédérale
- b) Lois en lien avec la profession
- c) Infrastructures
- e) Changements climatiques et phénomènes météorologiques extrêmes

On demande plus d'information sur la réponse d'Ingénieurs Canada jusqu'à présent en ce qui concerne l'exemption du gouvernement fédéral contenue dans la « réglementation de la profession dans les secteurs sous réglementation fédérale ». Dans de nombreux cas, les ingénieurs qui travaillent pour le gouvernement fédéral ne sont pas tenus de se conformer aux lois et aux exigences provinciales relatives aux travaux d'ingénierie. On souligne qu'il s'agit d'un enjeu important en Ontario.

**SUIVI : Le personnel diffusera des renseignements supplémentaires sur les exemptions du gouvernement fédéral sur les terres fédérales, ainsi que la réponse d'Ingénieurs Canada jusqu'à présent.**

#### **Motion 5819**

**Présentée par A. Bergeron, appuyée par D. Gelowitz**

**QUE les points 3.1, 3.2 et 3.3a), b), c) et e) de l'ordre du jour de consentement soient approuvés.**

**Adoptée.**

### 3.3 Énoncés de principes nationaux

#### **d) Infrastructures dans les réserves autochtones et les collectivités éloignées**

On convient que cette question nécessite davantage de consultation, pour s'assurer que le libellé englobe tous les groupes autochtones du Canada.

#### **Motion 5820**

**Présentée par T. Brookes, appuyée par L. Doig**

**QUE le point 3.3d) soit reporté à la prochaine réunion.**

**Adoptée, point reporté au 22 mai 2020**

**SUIVI : Les membres du conseil sont invités à fournir dès que possible une rétroaction sur cet énoncé de principe à J. Taylor, gestionnaire, Affaires publiques.**

## **4. Affaires/décisions du conseil**

### 4.1 Ébauche du rapport de rendement annuel 2019

D. Lynch et S. Price présentent le premier rapport annuel qui mesure les progrès réalisés jusqu'à présent dans la réalisation du plan stratégique. Les commentaires suivants sont formulés :

- Cette évaluation se base sur les objectifs stratégiques et les résultats énoncés dans les plans de travail établis dans le *Plan stratégique 2019-2021* et approuvés par le conseil.
- L'interprétation des critères de mesure est subjective. Il serait utile d'avoir des objectifs concrets à mesurer pour démontrer que nous faisons des progrès.

- Le conseil peut demander l'inclusion dans le rapport d'indicateurs de rendement clés (IRC), la supervision de leur élaboration étant déléguée à un comité du conseil. Les IRC permettent d'évaluer le processus tout en assurant la réalisation de progrès au moyen de mesures traçables.
- Des mesures de la participation aux webinaires sur l'agrément devraient être incluses dans le rapport final remis aux membres pour en démontrer l'impact.

**SUIVI : Le personnel modifiera le rapport en incluant des mesures de la participation aux webinaires sur l'agrément.**

***Motion 5821***

***Présentée par D. Nedohin-Macek, appuyée par M. Wrinch***

***QUE le conseil d'Ingénieurs Canada approuve le rapport de rendement annuel 2019 (tel que modifié) pour présentation aux membres à titre d'information à l'assemblée annuelle des membres du 23 mai 2020.***

***Adoptée.***

**4.2 Objectifs du chef de la direction pour 2020**

D. Lynch présente le contexte du processus collaboratif utilisé pour définir les objectifs. On souligne que le rapport ne porte pas sur les éléments opérationnels, mais plutôt sur les grands enjeux et les secteurs de changement. G. McDonald répond aux questions. Il est convenu de mettre l'accent sur les aspects liés à la stabilité organisationnelle des objectifs, plutôt que sur les plans de relève prévus et d'urgence.

**SUIVI : Le personnel modifiera le document décrivant les objectifs du chef de la direction en mettant l'accent sur les aspects liés à la stabilité organisationnelle, plutôt que sur les plans de relève prévus et d'urgence.**

***Motion 5822***

***Présentée par K. Reid, appuyée par J. Dunn***

***QUE le conseil approuve les objectifs du chef de la direction pour 2020 (tels que modifiés), sur recommandation du Comité des ressources humaines.***

***Adoptée.***

**4.3 Document de planification des actifs nets**

L. Doig présente le document de planification proposé par le Comité des finances, d'audit et de gestion des risques (FAGR) et préparé en collaboration avec KPMG. On indique que, bien que KPMG n'ait pas fourni les montants précis présentés dans ce document, l'entreprise a offert des pratiques et une supervision optimales, et élaboré les catégories et descriptions des postes où les fonds sont nécessaires. Les montants reflètent le rendement et les besoins récents d'Ingénieurs Canada, et devraient être examinés chaque année par le Comité FAGR.

***Motion 5823***

***Proposée par L. Doig, appuyée par J. Holm***

***QUE le conseil approuve la structure des actifs nets, sur recommandation du Comité FAGR, et charge le Comité sur la gouvernance d'élaborer une politique sur les actifs nets conformément aux recommandations relatives à la structure de ces actifs.***

***Adoptée.***

**4.4 Réponse aux recommandations du Groupe de travail sur le financement - Modifications au Règlement administratif concernant les frais de cotisation par personne**

D. Lynch présente les modifications proposées du Règlement administratif et répond aux questions. L. Doig indique que les frais de cotisation par personne sont le seul mécanisme dont dispose Ingénieurs Canada

pour ajuster ses revenus et que KPMG a confirmé que le changement proposé respecte les règles de l'Agence du revenu du Canada (ARC). Ce changement fait partie d'un plan financier intégré qu'on utilisera conjointement avec la structure des actifs nets pour déterminer la cotisation appropriée. On propose une modification de la motion portant sur les changements au Règlement administratif 7.2 présentée dans le cahier de travail, afin de donner aux organismes de réglementation un meilleur préavis pour leurs cycles de planification (les modifications sont mises en évidence dans le texte ci-dessous). La modification est acceptée par la motionnaire et le comotionnaire.

**Motion 5824**

**Présentée par A. Bergeron, appuyée par D. Gelowitz**

**QUE le conseil d'Ingénieurs Canada recommande aux membres d'apporter les modifications suivantes au Règlement administratif, sur recommandation du Comité FAGR :**

**a) Ajouter à titre d'article 7.2 ce qui suit :**

**Au plus tard le 1<sup>er</sup> janvier de chaque année, le conseil doit recommander aux membres le montant de la cotisation par personne qui entrera en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier de la deuxième année suivante. Les membres doivent examiner la recommandation et fixer le montant définitif de la cotisation par personne au plus tard le 1<sup>er</sup> juillet de chaque année, la décision des membres devant prendre effet le 1<sup>er</sup> janvier de la deuxième année suivante (préavis de 18 mois).**

**Adoptée telle que modifiée par la majorité requise des deux tiers**

Les membres discutent de la façon de gérer la situation si les organismes de réglementation ne s'entendent pas sur la cotisation par personne. Pour répondre à cette préoccupation, il est convenu de rédiger un article distinct (7.4) après la réunion, et de soumettre la motion à l'approbation du conseil par courriel.

**SUIVI : Le personnel rédigera un article supplémentaire à titre de référence au cas où les organismes de réglementation ne s'entendent pas sur les frais de cotisation par personne, et soumettra l'article à l'approbation du conseil par courriel.**

**Motion 5825**

**Présentée par J. Boudreau, appuyée par L. Doig**

**QUE le conseil recommande aux membres d'apporter les modifications suivantes au Règlement administratif, sur recommandation du Comité FAGR :**

**b) Renommer l'article 7.2, qui devient l'article 7.3, supprimer le montant de la cotisation par personne de 10,21 \$ et modifier le libellé comme suit :**

**7.3 ~~7.2~~ Chaque membre doit verser à Ingénieurs Canada ~~une~~ la cotisation par personne inscrite approuvée par les membres ~~égale à 10,21 \$ par personne inscrite~~ dans les deux mois qui suivent la réception de l'avis de cotisation ou conformément aux modalités de paiement établies pour les membres.**

**Adoptée par la majorité requise des deux tiers**

On propose une modification supplémentaire afin d'atténuer la pression qu'exercent sur les organismes de réglementation les modalités de paiement telles que rédigées. On fait cependant remarquer que le Règlement administratif prévoit déjà l'établissement d'un calendrier de paiements avec les différents organismes de réglementation afin de tenir compte de leurs besoins. Les organismes de réglementation sont invités à contacter Ingénieurs Canada s'ils ont besoin d'ajustements de leurs modalités de paiement.

**Motion 5826**

**Présentée par D. Chui, appuyée par K. Reid**

**QUE le conseil recommande aux membres d'apporter les modifications suivantes au Règlement administratif :**

- **Fixer le délai de paiement à quatre mois plutôt que deux :**

**7.3 Chaque membre doit verser à Ingénieurs Canada la cotisation par personne inscrite approuvée par les membres dans les quatre ~~deux~~ mois qui suivent la réception de l'avis de cotisation ou conformément aux modalités de paiement établies pour les membres.**

**Rejetée**

On indique qu'il faudra bien gérer les renvois passés aux réserves non affectées afin de soutenir cette nouvelle structure. On félicite le Comité FAGR pour son travail sur cette question complexe.

**4.5 Impératif opérationnel 8 – Sous-stratégie pour encourager la reconnaissance de la valeur et des contributions de la profession à la société et susciter l'intérêt de la prochaine génération de professionnels**

G. McDonald présente le rapport sur la sous-stratégie. Les commentaires suivants sont formulés :

- On fait état du succès du programme Future City à l'Île-du-Prince-Édouard, et le programme est reconnu comme un complément de cette sous-stratégie. G. McDonald indique que, bien que le financement ait été réduit en 2020, le programme n'est pas annulé, et on s'est engagé à réévaluer son utilité et son rayonnement.
- Les Guides du Canada n'offrent pas de programmes dans toutes les zones de compétence. On a entrepris des discussions avec les Scouts qui pourraient servir d'intervenants supplémentaires pour rejoindre les filles dans ces régions.
- DDIC aimerait collaborer et contribuer à la réalisation des objectifs, et en discutera lors de sa réunion de mai.
- Les ressources élaborées pour les diverses célébrations du centenaire d'organismes de réglementation du pays pourraient être partagées par les différents organismes pour appuyer les efforts généraux de rayonnement.
- Les célébrations du Mois national du génie (MNG) de 2020 ont été conçues pour encourager la reconnaissance de la profession et susciter l'intérêt de la prochaine génération.

**Motion 5827**

**Présentée par C. Sadr, appuyée par M. Wrinch**

**QUE le conseil approuve la sous-stratégie proposée pour l'Impératif opérationnel 8, sur recommandation du chef de la direction.**

**Adoptée.**

**4.6 Impératif opérationnel 9 – Sous-stratégie sur l'accès des Autochtones au génie**

Cette motion a d'abord été examinée en décembre, puis modifiée pour inclusion dans le cahier de travail, comme suit :

**Présentée par J. Card, appuyée par L. Champagne**

**QUE le BCAPG étudie, avec les consultations appropriées, la possibilité que le processus d'agrément intègre des efforts de vérité et de réconciliation, et fasse des recommandations au conseil d'Ingénieurs Canada, sur recommandation du chef de la direction.**

À la suite de la réunion tenue avec DDIC le 7 février, de nouvelles modifications de la motion ont été proposées pour refléter le fait que, même si l'agrément n'est peut-être pas le cadre approprié pour ce travail, DDIC aimerait appuyer la sous-stratégie. J. Nicell indique que DDIC apprécie la modification. La

participation du chef de la direction garantit que l'approche suivie pour réaliser les objectifs de la sous-stratégie dans la formation de premier cycle ne sera pas reliée à l'agrément.

**Motion 5828**

**Présentée par J. Card, appuyée par L. Doig**

**QUE le chef de la direction examine, avec les consultations appropriées, les options d'intégration des efforts de vérité et de réconciliation dans la formation de premier cycle en génie au Canada.**

**Adoptée.**

**SUIVI : Pour garantir que la motion soit incorporée dans les objectifs du chef de la direction pour 2020 :**

- a. Le personnel étudiera des modifications possibles de la sous-stratégie pour l'IO9**
- b. Le Comité RH discutera avec le chef de la direction de l'ajout de cette activité à ses objectifs pour 2020.**

**4.7 7 Nomination de la secrétaire du conseil**

D. Lynch présente la motion; aucune question n'est soulevée.

**Motion 5829**

**Présentée par A. Bergeron, appuyée par L. Doig**

**QUE le conseil, sur recommandation du Comité des RH :**

**a) Relève Stephanie Price de ses fonctions de membre du conseil d'Ingénieurs Canada, en la remerciant.**

**b) Nomme Evelyn Spence, avocate-conseil, comme secrétaire du conseil à compter du 1<sup>er</sup> mars 2020**

**Adoptée.**

**4.8 Processus d'évaluation des présidents du conseil, des comités et des groupes de travail**

D. Lynch présente l'ébauche de la politique proposée visant à permettre l'évaluation des présidents du conseil, des comités et des groupes de travail. Aucune question n'est soulevée.

**Motion 5830**

**Présentée par C. Bellini, appuyée par K. Reid**

**QUE le conseil d'Ingénieurs Canada approuve la nouvelle politique 6.2 Évaluation des présidents du conseil, des comités et des groupes de travail, sur recommandation du Comité RH.**

**Adoptée.**

D. Lynch indique que, comme il s'agit de la première année de cet exercice d'évaluation, le Comité RH sollicitera les commentaires afin d'améliorer le processus pour l'an prochain. On répond aux questions, et on mentionne que les administrateurs attendent avec intérêt les occasions de développement qui découleront de cet exercice, notamment la possibilité d'une série de cours d'orientation.

**Motion 5831**

**Présentée par D. Gelowitz, appuyée par J. Holm**

**QUE le conseil confirme la structure et le contenu des questionnaires combinés suivants, sur recommandation du Comité RH :**

**I. Évaluation du conseil**

**II. Auto-évaluation des administrateurs**

**III. Évaluation des administrateurs par les pairs**

**IV. Évaluation des présidents**

**Adoptée.**

## 5. Rapports au conseil

En raison des effets de la météo sur les déplacements, l'horaire ne permet pas de couvrir à la fois les rapports au conseil et les sujets importants devant être traités en séance à huis clos. Il est donc décidé de passer en séance à huis clos. Les diapos de présentation des rapports ont été publiées dans le microsite des réunions du conseil.

5.1 [Rapport du Bureau d'agrément](#)

5.2 [Rapport du Bureau des conditions d'admission](#)

5.3 [Compte rendu du Comité FAGR](#)

5.4 [Compte rendu du Comité sur la gouvernance](#)

5.5 [Compte rendu du Comité RH](#)

5.6 [Compte rendu de la championne 30 en 30 du conseil](#)

5.7 [Registre des risques](#)

4.9 [Discussion générative](#)

Les membres conviennent d'inscrire ce point à l'ordre du jour d'une future réunion pour s'assurer d'avoir suffisamment de temps pour la discussion.

## 6. Questions diverses

Aucune autre question n'est présentée.

## 7. Prochaines réunions

Le calendrier des prochaines réunions du conseil d'Ingénieurs Canada est présenté ci-dessous :

- 8 avril 2020 (téléconférence)
- 21 au 23 mai 2020 (Winnipeg, MB)
- 15 et 16 juin 2020 (Fredericton, NB)
- 1<sup>er</sup> et 2 octobre 2020 (Gatineau-Ottawa, QC-ON)

## 8. Séances à huis clos

Une modification est apportée à la première motion à traiter à huis clos, soit l'ajout des vice-présidents du BCAPG et du BCCAG, étant donné que les présidents sont absents.

### **Motion 5832**

**Présentée par C. Bellini, appuyée par R. Trimble**

**QUE le conseil passe en séance à huis clos à la recommandation du conseil. Les seules personnes autorisées à y assister sont les membres du conseil, le chef de la direction, les vice-présidents du BCAPG et du BCCAG, le conseiller du Groupe des chefs de direction auprès du conseil et la secrétaire générale.**

**Adoptée.**

### **Motion 5833**

**Présentée par K. Reid, appuyée par D. Chui**

**QUE le conseil passe en séance à huis clos à la recommandation du conseil. Les seules personnes autorisées à y assister sont les membres du conseil, le chef de la direction, le conseiller du Groupe des chefs de direction auprès du conseil, la secrétaire générale, l'avocate-conseil, la vice-présidente des Affaires générale et des Partenariats stratégiques, la gestionnaire des Services aux membres, la gestionnaire intérimaire des Services aux membres et l'administratrice de la gouvernance.**

**Adoptée.**

Tous les administrateurs représentant l'APEGA se déclarent en conflit d'intérêts potentiel ou perçu, et quittent la salle avant le début des discussions.

**Motion 5834**

**Présentée par A. Bergeron, appuyée par D. Gelowitz**

**QUE le conseil passe en séance à huis clos à la recommandation du conseil. Les seules personnes autorisées à y assister sont les membres du conseil et le chef de la direction d'Ingénieurs Canada.**

**Adoptée.**

**Motion 5835**

**Présentée par S. Gwozdz, appuyée par D. Gelowitz**

**QUE le conseil passe en séance à huis clos à la recommandation du conseil. Les seules personnes autorisées à y assister sont les membres du conseil.**

**Adoptée.**

**Motion 5836**

**Présentée par K. Reid, appuyée par C. Sadr**

**QUE le conseil reprenne sa séance régulière.**

**Adoptée.**

**9. Clôture**

**Motion 5837**

**Présentée par C. Zinck, appuyée par L. Champagne**

**QUE la séance soit levée.**

**Adoptée.**

*Procès-verbal rédigé par C. Mash pour :*

David T. Lynch, PhD, P.Eng., FEC, président

Stephanie Price, P.Eng., CAE, secrétaire du conseil